VENTES A L'ENCAN

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonne occasion pour spéculateur.

Cottage double—Nos. 2218 et 2220 rue Terpsichore.

Succession de Loretta Gorman, épouse décédée de Frank J. Hazard, et de Frank J. Hazard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — No. 102,784 — DIVISION C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur.— Bureau No. 901 rue Gravier—JEUDI, 17 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 19 février 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite sera vendue à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Terpsichore, Liberty, Howard et Chemin Félicité, et désigné comme terrain No. 8 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 30 mars 1853, et déposé dans le bureau de Thomas Layton, ancien notaire, comme plan No. — du livre de plans No. un. Le dit plan No. 8 mesure 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.

La dite propriété étant désignée par le No. municipal 2218 et 2220 rue Terpsichore.

Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos. 2218 et 2220 rue Terpsichore, contenant 4 chambres, cuisine et hangar de chaque côté.

Conditions—Comptant, avec l'assomption par l'acquéreur en plus et en sus du prix d'adjudication de toutes les taxes pour l'année 1913. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte de vente soit passé. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, qui payera pour tous les certificats devant Andrew Hero, Jr., notaire.

W. S. HERO, Avocat.

mars13,16,23,30av6,13,17

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

600 Avenue Esplanade, Coin de la rue Chartres.

Bâtisse en briques à trois étages sera Sacrifiée

Succession de Mme Fannie Oliver, veuve d'Aristide Bienvenu — No. 103,322 — Cour Civile de District, Division A.

PAR RAMSEY & DANZIGER — C. A. Ramsey, Encanteur, bureau 341 rue Carondelet — JEUDI, le 10 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue en vertu et conformément à un ordre, le dit ordre daté et signé le 4 mars 1913 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sus-dite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No. 52, borné par l'avenue Esplanade et les rues Chartres, Royale et Barracks, et mesure 24 pieds 4 pouces de face à l'avenue Esplanade sur 109 pieds 7 pouces environ de profondeur et face à la rue Chartres.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes de 1913, payer pour l'acte de vente devant Rolla A. Tichenor, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

mars9,16,23,30av6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage sans limite ou réserve

Cottage double, contenant 4 chambres, Nos. 2425-27 rue St. Thomas, entre les rues Première et Seconde

John Michel, Exécuteur Testamentaire, vs. Joséphine Ehrhard et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,409 — Division B — JEUDI, le 27 mars 1913 à midi sera vendue à l'enchère publique par Ramsey & Danziger, à la Bourse No. 311 rue Baronne, conformément et en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la sus-dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le dit jugement lu et rendu en cour siégeante le 13 février 1913 et signé en cour siégeante le 19 février 1913 et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances, appartenant, situé dans le quatrième District de cette ville, désigné par le numéro 8 dans l'Ilet borné par les rues St Thomas (anciennement Fulton), Seconde, Première et Chippewa, sur un plan dressé par H. Moelhausen, architecte et ingénieur civil, daté le 24 février 1846, déposé dans le bureau de W. J. Castera, ancien notaire, dans le livre de plans No. 1, lequel terrain mesure 28 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue St. Thomas, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 113 pieds 1 pouce et 4 lignes sur le côté de la ligne vers la rue Seconde et 113 pieds 8 pouces sur l'autre ligne de côté vers la rue Première.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en un et deux ans, devant être représenté par billet ou billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; devant être garantis par hypothèque et clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, devra payer les taxes de 1913, l'acte de vente, devant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

A. D. DANZIGER, Avocat.

fév23mars2,9,16,23,27

Par JAMES F. KEENEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de succession d'un cottage simple retiré 711 rue Alvar, entre les rues Royale et Dauphine.

Succession de Joséphine Jacques, veuve en premières noces de Charles Morgan, et veuve en secondes noces de Laurent Maret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,536 — Division A — Par James F. Keeney, encanteur, bureau 917 rue Commune — MERCREDI, 2 avril 1913 à midi, 917 rue Commune, dans le Premier District de cette ville — En vertu et conformément à un ordre adressé, daté et signé le 26 février 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge pour la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet 179, borné par les rues Alvar (anciennement Jeanne), Royale, Dauphine et Bartholemew, désigné comme terrain No. 3 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 9 mars 1857, et déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire, et mesurant 32 pieds de face à la rue Alvar sur un profondeur de 119 pieds 4 pouces et 2 lignes.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple retiré avec toit en ardoises, avec entrée pour voitures, corridor, quatre chambres, cuisine, grande arrière cour, hangar, jardin, etc., et connu par le numéro municipal 711 rue Alvar.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer en plus et en sus du prix de son offre les taxes de 1913, et payer pour l'acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire. L'acquéreur, devant avoir possession des loyers à partir de la date que l'acte de vente sera signé. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication et ne portant aucun intérêt.

JAMES F. KEENEY, Encanteur.

mars2,9,16,23,30avril1,2

VENTES A L'ENCAN

Par STERN & GUMBEL, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry L. Nores — No. 101,259 — Cour Civile de District, Division C.

Terres de valeur dans la Paroisse Ibérie.

A l'encan, JEUDI, 10 avril, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

PAR STERN & GUMBEL, LTD. — Leonard L. Stern, encanteur, vendra à l'enchère publique à la sus-dite date, en vertu d'un ordre signé le 6 mars 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Le Sud-est quartier du nord-ouest quartier (terrain marécageux) de la section No. 11 dans le Territoire No. 14 sud, étendue No. 7 Est, dans le territoire du district nord-ouest, contenant 40 et 46-100 acres, d'après le plan officiel de voyer des dites terres dans le bureau des terres d'Etat.

2. La demie ouest du quartier nord-ouest de la section No. 36 dans le Territoire No. 14 sud, étendue No. 7 est, dans le territoire du district sud-ouest, contenant 80 acres d'après le plan officiel de voyer des dites terres dans le bureau des terres d'Etat.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer toutes les taxes de l'année 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication et payer pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire. Un dépôt de dix pour cent du prix d'adjudication sera requis au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN, Encanteur.

STAFFORD & ROBINSON, Avocats.

mars9,16,23,30av6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Sophie Castauer vs. Georges Castauer — No. 92,603 — Cour Civile de District — Division B.

Au plus haut et dernier enchérisseur JOLI COTTAGE SIMPLE Construit sur un terrain de 129x110 2710 S. Claiborne, encoignure Quatrième.

A L'ENCAN MARDI 8 AVRIL A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, NO. 311 RUE BARONNE.

PAR STERN & GUMBEL, LTD.—L. Stern, Encanteur.—Il sera vendu à la date aux enchères publiques en vertu d'un ordre lu et rendu en cour ouverte le 20 février 1913 et d'un jugement signé en cour ouverte le 3 mars 1913, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété suivante décrite à savoir:

Quatre certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues Claiborne, Willow, Quatrième et l'avenue Washington, ces dits lots s'adjoignent l'un à l'autre et mesurent, chacun 32 pieds trois pouces de face sur la rue Claiborne sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Le lot A formant l'encoignure des rues Claiborne et Quatrième. Les améliorations sont connues comme No. 2710 rue S. Claiborne et consistent en un cottage simple contenant quatre chambres, hangar, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1913. Les loyers dûs sur la propriété vendue devant appartenir aux vendeurs jusqu'à ce que l'acte de vente soit passé. L'acte de vente devant George Montgomery, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STERN & GUMBEL, LTD., Encanteurs.

WOODVILLE & WOODVILLE et GEO. UNTERHEINER, Avocats.

mars5,9,16,23,30av6,8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hattie Hollowell et Jake Hollowell, son époux, vs. Willie Carter.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 3,608 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Thos. F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Cour (d'Algiers) cinquième District de cette ville, MERCREDI, le 19 mars 1913, à 10 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un orgue et tabouret, une toilette avec dessus en marbre, une table de centre avec dessus en marbre, une armoire à glaces, un porte serviette, un lavabo avec dessus en marbre, un garde-manger, une table de cuisine, deux chaises avec fonds en rotin, une berceuse en osier, 3 stores, quatre paires de rideaux, six tableaux, une garniture de toilette (4 pièces).

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

GEORGE W. KOBOLT, Constable, Deuxième Cour de Cité.

mars9,15,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Samuel Levy vs. Adolph Hill.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 3,518 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Thos. F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Cour (d'Algiers) cinquième District de cette ville, MERCREDI, le 19 mars 1913, à 10 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Une machine à coudre "Singer," deux chaises avec fonds en rotin, une berceuse avec fond en rotin, une table de centre, une table de cuisine, un rideau de dentelle et une lampe.

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

GEORGE W. KOBOLT, Constable, Deuxième Cour de Cité.

mars9,15,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary Phillips, veuve de Thomas Phillips, vs. Garret Simpson.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 56,418 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques en mon entrepôt 727 à 731 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le deuxième District de cette ville le MARDI, 18 mars 1913, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Un lavabo à glace avec dessus en marbre, une toilette à glace, une armoire à glace, 10 chaises, une berceuse, une chaise d'enfant, une pendule, dix tableaux, 2 petites tables, une malle, (26) articles; 1 table en moyer, 2 caisses, 1 table de centre, 2 pots à fleurs, 1 grand panier, ornements, un sofa avec dessus en peluche, 1 rouleau de natte, 1 M. T. can.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté, suivant l'inventaire enrégistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL, Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

E. A. PARSONS, Avocat pour le demandeur.

mars9,15,18

Succession de John Reilly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 88,419 — Division B — Attendu que le Hibernia Bank and Trust Company, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres exécutoires, datives, testamentaires dans la succession de John Reilly, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNOLL, Greffier.

RICE & MONTGOMERY, Avocats.

7mars7,11,16

VENTES A L'ENCAN

Par N. J. CLESI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Julia Therese Becker, épouse décédée de J. J. Becker.

NO. 101,705 — COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — Propriété de choix du Sixième District faisant face immédiatement au Parc Audubon.

1. La magnifique grande résidence bien bâtie No. 735 Exposition Blvd. Terrains 113' 8 x 142' 6" 6".

2. Résidence double de choix, à 2 étages 801-03 Exposition Boulevard.

3. L'élégante maison de rapport double à 2 étages No. 809-811 Exposition Boulevard.

4. Le beau terrain à bâtir rue Magasin, entre l'Exposition Boulevard et la rue Calhoun.

A l'encan JEUDI, le 20 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

N. J. CLESI, Encanteur — En vertu d'un ordre signé le 13 novembre 1912 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, et d'un ordre signé le 14 février 1913 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Une certaine parcelle de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 28 de Burtheville, borné par la ligne inférieure de la partie supérieure du City Park, actuellement connu comme Parc Audubon, et par les rues Magasin, Calhoun et Live Oak, actuellement Constance, mesurant cent treize pieds, huit pouces de face à la partie supérieure du City Park (ou Parc Audubon) sur une profondeur entre lignes parallèles et face sur la rue Magasin de cent quarante trois pieds six pouces et six lignes, laquelle dite parcelle de terre est composée du tout des terrains désignés par les numéros sept, huit, neuf et dix sur un plan dressé par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 21 avril 1884, annexé à une acte de vente par Charles A. Denis à Daniel B. Fairchild, passé devant George C. Préot, ancien notaire dans cette ville, le 25 Août 1884; et de la plus grande partie du terrain désigné par le numéro onze sur le dit plan, adjacent les dits terrains numéros sept, huit, neuf et dix dans le fond avec l'usage d'une allée dans le fond mesurant dix pieds de largeur s'étendant à travers le dit Ilet, à partir de la rue Magasin jusqu'à la rue Constance, la dite allée mesurant dix pieds de face à la rue Magasin, et, est pris du côté le plus près de la rue Calhoun du terrain No. onze et du fond des terrains cinq et six, et du côté le plus près de la rue Calhoun du terrain numéro vingt-quatre, qui fait face à la rue Constance. Les améliorations consistent d'une maison seule à deux étages, contenant à peu près seize chambres, etc., commodités modernes, et connue par le No. municipal 735 Exposition Boulevard.

2. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 29 de Burtheville, borné par la ligne inférieure du Parc Audubon et par les rues Camp, Magasin et Calhoun; le dit terrain est désigné par le numéro un et mesure vingt huit pieds, cinq pouces de face sur la ligne inférieure du Parc Audubon, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et face à la rue Magasin et entre lignes parallèles de cent trente pieds, le tout suivant un plan fait par A. De Armas, voyer, daté le 21 avril 1884 et attaché à un acte passé devant George C. Préot, ancien notaire, le 27 septembre 1884. Les améliorations qui s'y trouvent, consistent en une résidence double à deux étages, contenant huit chambres de chaque côté et connue par les Nos. municipaux 801-803 Exposition Boulevard.

3. Une certaine parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 29 de Burtheville, borné par la ligne inférieure de la partie supérieure du City Park (ou Parc Audubon, et par les rues Magasin, Calhoun et Camp, commençant à une distance de soixante trois pieds, huit pouces de l'encoignure de la rue Magasin et Parc Audubon, et mesurant cinquante pieds de face sur la dite ligne inférieure du Parc Audubon sur cent trente six pieds, six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, comprenant le tout du terrain numéro quatre, qui mesure vingt huit pieds, cinq pouces de face sur le dit Parc Audubon, et les vingt et un pieds sept pouces adjacents, de face sur le dit Parc Audubon du terrain numéro trois le tout sur la sus dite profondeur, les dits terrains numéros trois et quatre étant en conformité avec un plan du dit Ilet fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 21 avril 1884 et annexé à un acte de vente à John Q. Flynn, passé devant George C. Préot, notaire, le 24 septembre 1884, la ligne du fond de la dite parcelle de terre, adjacente à la ligne de côté du terrain No. vingt quatre sur le dit plan. Les améliorations consistent d'une maison de rapport double à deux étages, contenant corridor et huit chambres de chaque côté et connue par les Nos. municipaux 809-11 Exposition Boulevard.

4. Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle orléans dans l'Ilet No. 29 de Burtheville, borné par la ligne inférieure de la partie supérieure du City Park ou Parc Audubon, et par les rues Camp, Magasin et Calhoun, désigné par le No. vingt quatre sur le dit plan de Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 21 avril 1884 et annexé à un acte de vente à John Q. Flynn, passé devant George C. Préot, ancien notaire le 27 septembre 1884; le dit terrain [illegible] vingt quatre commençant à une distance de cent trente six pieds, six pouces et quatre lignes de l'encoignure de la rue Magasin et Parc Audubon, et mesure vingt six pieds six pouces quatre lignes de face sur la rue Magasin sur cent treize pieds huit pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le tout plus ou moins terrain vacant rue Magasin.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, le solde s'il y en a, en un crédit de un, deux et trois ans, représenté par billets portant un intérêt à un taux de sept pour cent par an, à partir de la date jusqu'au paiement, garantis par, lien de vendeur et hypothèque spéciale, l'acte de vente ou de ventes devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie, l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer en plus et en sus du prix d'achat toutes les taxes de l'année 1913 et ne devant avoir droit au loyer ou loyers à partir et après le jour de l'acte final que la vente sera passée confirmant l'adjudication devant James Boyd Grimage, notaire, à ses frais à lui ou à elle. Les acquéreurs sont aussi requis de poster un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

G. G. KRONENBERGER, Avocat.

fév15mars2,9,16,20

Fred. F. Dupuy

CONSTRUCTEUR NAVAL—MECANICIEN

Bayou St. Jean près Dumaine

PHONE MAIN 1952-L

27 juil—1an

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX BONS TERRAINS A BATIR

A l'angle des rues Delachaise et Willow

ET

Cottage Simple sur les Terrains en Arrière

NO. 3425 RUE WILLOW

Interdiction d'Alphonse Chaumette.

No. 101,463 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI le 3 Avril 1913 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, sera vendue, à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 25 février 1913 de l'Hon. Geo. H. Theard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir —

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Delachaise, Claiborne, Willow et avenue Louisiana, désignés par les Nos. vingt et un et vingt-deux sur un croquis fait par George De Armas, voyer, daté le 13 janvier 1904, annexé à un acte passé devant Benjamin Cory, notaire dans et pour cette Paroisse, le 19 Mars 1906. Les dits terrains mesurant, d'après le dit croquis, chacun 30 pieds de face à la rue Delachaise sur cent vingt trois (123) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. vingt-deux forme l'angle des rues Willow et Delachaise, ainsi que les droits éventuels de la propriété entière du prix d'un terrain trente douze 12 pieds devant les dits terrains, et servant mutuellement avec d'autres terrains dans l'Ilet faisant face à la rue Delachaise et qui doit revenir en propriété entière au dit Alphonse Chaumette interdit, quand la rue Delachaise sera officiellement ouverte par la ville de la Nouvelle Orléans.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, contenant cinq chambres, bâtisses et etc., sur l'arrière des terrains désignés par le No. 3425 rue Willow.

CONDITIONS—Comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les taxes dues et exigibles dans l'année 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication. Un jour cent comptant sera requis au moment de la vente. L'acte de vente devant ALPHONSE J. CUNEO, Notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. BOSSER, Avocat.

Mars 2-9-16-23-30 avril 3

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, 610 rue David, près Toulouse.

Samuel Madison et als. vs. Henry Carter et als.

No. 102,088 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No. 311 rue Baronne — JEUDI, le 27 mars 1913 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — En vertu d'un jugement lu et rendu en cour siégeante le 11 février 1913, et signé en cour siégeante le 20 février 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la cour civile de District, Division D, pour effectuer un partage dans l'affaire ci-dessus intitulée à savoir:

Un certain terrain et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet 341, borné par l'avenue Carrollton et les rues Toulouse, David et St. Pierre, lequel dit terrain est désigné par le No. 21 sur un plan par Puget & Crannon, voyers, déposé dans le bureau de W. H. Peters, notaire dans cette ville, comme plan No. 45, et mesure 30 pieds de face sur la rue David, sur une profondeur de 120 pieds, 4 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations consiste en un cottage simple, toit en ardoises, citerne, etc., connu comme No. 610 rue David.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant Rolla A. Tichenor, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

fév23mars2,9,16,23,27

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division D — No. 102,521.

John Andrew Jackson Nelson vs. Frank Smith et als.

CONFORMENT et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "D" dans l'affaire intitulée John Andrew Jackson Nelson vs. Frank Smith et als. dossier No. 102521. Le dit jugement lu et rendu en cour siégeante le 5 Février 1913 et signé en cour siégeante le 11 Février 1913 et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, Jeudi le 20 Mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne la propriété ci-après décrite à savoir:

1. UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 46 borné par les rues Soraparu, St. Thomas, Rousseau et Première, sur un croquis annexé à un acte de vente par Robert Layton à John Commaskey, passé devant le feu Thomas Layton notaire le 4 décembre 1854. Suivant lequel croquis le dit terrain ou parcelle de terre (désigné par le numéro 102 sur le croquis ci-dessus mentionné mesure trente pieds de face sur la rue Soraparu, sur une profondeur de cent vingt pieds, deux pouces et quatre lignes sur la ligne basse, cent vingt deux pieds deux pouces sur la ligne de haut et trente pieds sept pouces dans le fond. Les améliorations consistent d'une maison seule en bois connu comme No. 532 rue Soraparu, Loaée au Nick Patterson Social Club et contient à peu près 5 chambres.

2. TROIS CERTAINS TERRAINS, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes des dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet No. 29 borné par les rues Rousseau, Jackson, Tchoupitoulas et Philip, désignés par les lettres "E," "G" et "H" sur un croquis fait par Arthur de Armas, député voyer de ville daté du 22 Mars 1883. Lesquels dits terrains mesurent ci-après à savoir, terrain E, vingt quatre pieds de face sur la rue Rousseau, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds, dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles; terrain "G" vingt pieds de face sur la rue Rousseau sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles, et terrain "H" vingt et un pieds de face sur la rue Rousseau sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent de trois cottages simples en bois portant les numéros municipaux 222-224 et 226 rue Rousseau. Chaque cottage contient à peu près cinq chambres.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur ou les acquéreurs devront déposer 10 pour cent (ne portant ni intérêt ni pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur et devant assumer les taxes de 1913. Les actes de vente devant Félix J. Dreyfous, notaire, devant être passés aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO, l'Encanteur, rue Gravier 910.

16fév16,23mars2,9,16,20

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION C — NO. 102,480 — MME J. FAHEY ET ALS VS. STEPHEN FAHEY ET ALS.

Conformément et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division C, dossier No. 102,480, dans l'affaire intitulée Mme J. Fahey et als vs. Stephen Fahey et al, le dit jugement lu et rendu en cour siégeante le 13 février 1913 et signé le 19 février 1913 et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, le 3 avril 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, prescriptions et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Palmyra, Cleveland (anciennement Gasquet), Broad et White; le dit terrain étant situé dans une subdivision du sus-dit Ilet, laquelle dite subdivision est désignée par la lettre B sur un croquis annexé à un acte passé devant W. J. Castell, notaire, le 22 juillet 1882, borné par les rues Palmyra, White, Cleveland (anciennement Gasquet) et Jane Alley; d'après lequel croquis le dit terrain est désigné par le numéro un forme l'encoignure de la rue Palmyra et Jane Alley, et mesure vingt cinq pieds, quatre pouces et sept lignes de face à la rue Palmyra, sur cent pieds de profondeur et face à Jane Alley, et vingt cinq pieds, quatre pouces de largeur dans le fond. Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, contenant deux chambres et une cuisine et portant le numéro 2737 rue Palmyra.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le solde s'il y en a, en un et deux ans, représenté par billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les prix des certificats devant être payés par l'acquéreur; les taxes pour l'année 1912 devant être assumées par l'acquéreur en sus et en plus du prix d'adjudication, et les loyers devant appartenir aux vendeurs jusqu'à la date où l'acte de vente sera signé et passé devant Allen R. Beary, notaire. L'acquéreur devra déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent (ne portant ni intérêt ni pénalité) du prix d'achat avec

GEO. MONTGOMERY, Avocat pour le demanderesse.

ALBERT DUILBAULT, Avocat pour le défendeur.

E. P. FOLEY, Curateur Ad. Hoc.

mars2,9,16,23,30avril3

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orleans, Division D, No 102,750

Succession de Samuel H. St. Martin

CONFORMENT et en vertu d'un ordre de l'honorable cour civil de district de la paroisse d'orléans, Division D, No. 102,750, dans l'affaire intitulée succession de samuel H. st. Martin le dit ordre daté et signé le 17 février 1913 et adressé à J. L. Onorato encanteur j'offrirai en vente aux enchères publiques à la Bourse des propriétés foncieres, 311 rue Baronne le JEUDI, 27 mars 1913 à midi la propriété décrit comme suit:

UN CERTAIN TERRAIN ainsi que toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les droits de voies, privilèges et dépendances, qui y appartiennent on en dépendant, situé dans le troisième district de la Nouvelle-orléans dans l'Ilet No. 760 borné par l'avenue Esplanade, les rues Derbigny, Kerlerec et l'avenue Claiborne, le dit lot étant designé par la lettre A sur un croquis et certificat d'arpentage dressé par C. Lucas Lewis, député voyer de ville le 3 novembre 1898, commençant à un distance de cent vingt trois pieds huit pouces du coin des avenues Esplanade et Claiborne et mesure trente-quatre pieds cinq pouces (34 pieds 5 pouces) de face sur l'avenue Esplanade sur cent trente pieds de profondeur entre lignes paralèle et porte le numéros municipal 1621 avenue Esplanade, et consiste en une résidence simple à deux étages, contenant vestibule, salon librairie, salle a manger, cuisine, office, quatre chambres, salle de bain, gaz, électricité, égouts.

CONDITIONS—Un quart en plus du prix de l'adjudication, à l'option de l'acquéreur devra être payé comptant et le solde devra être payé en trois payments égaux a un, deux, trois ans a partir de la date de la vente, devant être representer par billets de l'acquéreur payables a son order et endossés par lui, respectivement en un, deux et trois ans depuis la date de la vente et portant intérêt à sept pour cent depuis la date de la vente jusqu'au payment, payable annuellement avec cinq pour cent sur le principal et intérets pour honorarires d'avocats en cas de proces, pour recouvrement d'une partie ou du tout du dit montant le tout devant être garant par hypothèque spéciale et privileges du vendeur sur la propriété vendu et devant être representé par un acte de vente passé devant Alexis Brian, notaire à la Nouvelle-orléans. Le dit acquéreur devra en plus et en sus de son enchère assumer le payment de toutes les taxes d'état, de ville et toutes autres taxes pour l'année 1913 et payer toutes les dépenses pour les certificats necessaires ainsi que les montants dus au notaire pour le passage de l'acte de vente, ainsi que l'enregistrement du dit acte, et pourvu de plus qu'il payera comptant à l'encanteur immédiatement sur l'adjudication de la dite propriété dix pour cent, ne portant ni intérêt ni pénalité, du prix de son enchère.

J. L. ONORATO, Encanteur, 910 Rue Gravier.

Messrs. Guion, Lambremont & Hebert, avocats pour l'administratrice.

fév23, mars2,9,16,23,27

VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un demi intéret indivis en un cottage double et un cottage simple, Nos. 228, 230 et 232 rue Olivier, entre l'avenue Pelican et la rue Delaronde.